

COMMUNE DE HAMBYE

COMPTE RENDU

De la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 09/09/2021

Présidence de Monsieur Michel VOISIN, Maire

Présents : MMES et MM. VOISIN, RUAULT, WASCHINGER, CHAPON, LESAULNIER, LECERF, GUILLOTTE, LADROUE-DENIS, PEPIN, PIGNET, LHERMITTE, LENGRONNE, BRIONNE, LEPETIT, LE BRETON.

1. Commerce de fleurs.

Le conseil municipal valide le devis de David Paysage pour la pose d'une clôture séparative entre le futur commerce de fleurs et le cabinet médical. Ce devis s'élève à la somme de 2116.80 € ttc.

Le conseil accepte également le plan de financement qui sera présenté à Mme Cindy DUREL, fleuriste, dans le cadre de la location-vente de l'immeuble.

Le magasin ouvrira le samedi 18 septembre 2021.

2. Matériel pour la cantine scolaire.

Le Ministère de l'Agriculture a accepté la demande de subvention présentée dans le cadre du plan de Relance et de la loi Egalim. La subvention s'élève à la somme de 3 418.37 € et va permettre de financer l'acquisition de :

- Congélateur et chambre froide auprès de l'entreprise Blin-Lemonnier
- Une cellule de refroidissement auprès de l'entreprise Belliard.

Par ailleurs, le conseil accepte le devis de l'entreprise VERON pour le remplacement du chauffe-eau gaz par un chauffe-eau électrique.

3. Pacte de Gouvernance de la CMB concernant les travaux de voirie.

Le conseil a pris connaissance des modalités de rétrocession des travaux d'entretien des voiries aux communes de la CMB qui le souhaiteraient et qui concernent d'une part la voirie d'intérêt communautaire (14 km) et d'autre part les chemins de randonnées communautaires (25 km). Le conseil décide de ne pas récupérer la gestion de ces entretiens dans l'immédiat et laisse la compétence à la communauté de communes.

4. Débat communal sur les orientations et objectifs du règlement local de publicité intercommunale.

Le conseil a pris connaissance des documents transmis par la communauté de communes et valide les objectifs du RLPI tels qu'ils sont présentés. Il souhaite souligner la possibilité d'admettre la signalisation des entreprises, accentuer la protection de la vallée de la Sienne et la baie de Regnéville.

5. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement / année 2020.

Le conseil municipal approuve le document présenté.

6. Problème d'écoulement des eaux de pluie / route du Suret.

La route du Suret est régulièrement inondée, et de ce fait interdite à toute circulation, par l'obstruction volontaire de l'écoulement naturel des eaux de pluie par le propriétaire riverain. Plusieurs rencontres ont été organisées avec ce dernier pour trouver un accord, sans résultat. Cette situation étant insupportable, le conseil municipal charge le Maire de demander au propriétaire de rétablir la situation, faute de quoi l'affaire sera présentée à M. le Procureur de la République.

7. Réforme de la fiscalité.

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, il est demandé aux communes de se positionner sur l'exonération de deux ans de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette exonération.

8. Remplacement du photocopieur de la mairie.

L'appareil va être remplacé par un nouveau modèle plus performant. Le coût de location est de 85.00 € ht par mois.

9. Informations générales.

- Repas des cheveux blancs : Il est organisé le dimanche 10 octobre 2021 à la salle des fêtes et offert à tous les résidents de Hambye de plus de 70 ans.
- Elections en 2022 : Les présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril, les législatives les 12 et 19 juin. Il est demandé aux conseillers de réserver dès à présent ces dates pour se rendre disponible au bureau de vote.
- Départ en retraite : Gilles Roussin ayant fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} avril 2021, une cérémonie sera organisée avec le conseil municipal et le personnel.
- Recensement des haies bocagères pour le PLUI : il est demandé au conseil municipal de recenser les haies bocagères existantes.
- Travaux de sécurisation de la rue des Ecoles : le département a accordé une subvention de 7 009.00 €.

Fait à HAMBYE, le 10 septembre 2021
Le Maire,